

Les Signes du Prophète

Nous croyons que la Prophétie est une Responsabilité Divine dont Allah charge Ses serviteurs élus parmi ceux qui sont les plus parfaits et qui jouissent d'une position exaltée. Allah les désigne pour qu'ils guident les gens vers la Paix, la prospérité et la perfection.

Allah envoie Ses Prophètes avec une Mission Divine afin qu'ils purifient les gens de l'immoralité, des actions pécheresses, des mauvaises habitudes et des coutumes nuisibles, et pour qu'ils leur enseignent la Sagesse et le Savoir ou, en un mot, afin de permettre à l'homme d'atteindre au faite de la perfection digne de l'humanité dans les deux mondes.

Nous croyons qu'Allah, le Miséricordieux, envoie, selon la Loi de la Grâce Divin (*loft*), dont la signification sera expliquée plus loin, Ses Prophètes, afin qu'ils accomplissent la mission de la Prophétie en guidant les gens et en opérant une réforme dans le monde. Ils sont en fait les représentants d'Allah, agissant en qualité d'intermédiaires entre Lui et les gens.

En outre, selon notre croyance, Allah n'a pas donné à l'humanité le droit de désigner, de choisir ou de nommer quiconque comme Prophète. Les gens n'ont pas leur mot à dire en la matière. Seul Allah a autorité pour choisir et désigner Ses Prophète, étant donné qu'IL dit: «**Allah sait bien qui IL désigne comme Son Prophète**» (*Sourate al-An`âm, 6:124*).

C'est pourquoi, les gens doivent sans hésitation reconnaître les Prophètes et suivre leurs Commandements et Enseignements. Ils ne doivent pas mettre en question l'autorité des Prophètes. Ils n'ont pas le droit de les contredire, car Allah les a envoyés comme Guide, porteurs de la Bonne Nouvelle, et Avertisseurs de ce qui arrivera¹.

La Prophétie est la Grâce d'Allah (loft)

L'homme est un être étrange. Sa condition est surprenante, et sa création, sur les plans de son corps, de son âme et de son intellect, est très mystérieuse et déconcertante. En fait, chaque être humain a été créé sous une forme particulière et avec des caractéristiques spéciales. Il possède de telles tendances innées qu'elles le conduisent aussi bien vers le mal que vers le bien².

Parfois l'homme devient l'esclave de ses passions, de son égoïsme, de son avidité, de sa vanité, et

parfois, il se sent le besoin d'affirmer sa supériorité sur les autres, d'amasser des fortunes et de chercher la gloire dans ce monde.

Allah dit dans le Saint Coran:

«L'homme est voué à la perte...» (Sourate al-`Açr, 103:2).

Dans une autre Sourate, IL dit: **«L'homme devient rebelle, dès qu'il se croit dans l'autosuffisance» (Sourate al-`Alaq, 96:6).**

IL dit encore: **«L'âme de l'homme l'incite au mal» (Sourate Yousef, 12:53).**

Il y a d'autres Versets qui indiquent que l'homme a été créé avec des sentiments et des inclinations réfractaires.

Toutefois, Allah a doté l'homme d'une faculté intellectuelle qui le guide vers le mieux-être et la prospérité. IL l'a également doté d'une conscience qui l'incite à éviter de commettre des mauvaises actions et des injustices, et qui le met en garde contre les mauvaises conséquences des agissements ignobles.

Il y a toujours conflit entre les désirs temporels et la raison à l'intérieur de l'homme lui-même. Celui qui parvient à maintenir ses tentations sous le contrôle de son intellect se trouve au nombre de ceux qui suivent la Voie de la Noblesse et de la Vertu et qui ont atteint à la Lumière Spirituelle. Et celui qui laisse ses tentations dominer son intellect et sa raison s'égare et dévie du Droit Chemin, il est semblable à un animal sauvage sous une forme humaine.

Le conflit demeure entre ces deux forces opposées à l'intérieur de l'âme humaine. Celui dont la raison l'emporte sur la passion se trouve parmi les gens les plus élevés sur le plan de leur position, les mieux dirigés sur le plan de leur humanité, et les plus parfaits sur le plan de leur spiritualité; alors que celui dont la passion a raison de lui descend parmi ceux qui se trouve à la plus basse position et qui sont dégradés, sur le plan humain, au niveau des bestiaux. Ainsi, le résultat de la soumission d'un homme à ses passions est l'égarement et l'abandon du Droit Chemin de la Guidance. Il est tel que le décrit le Saint Coran dans le Verset suivant: **«(O Prophète) Quoi que tu fasses, la plupart des gens ne croient pas» (Sourate Yousef, 12:103).**

En outre, l'homme n'est pas en position de distinguer ce qui est bénéfique de ce qui est nuisible pour lui, ni de connaître les causes de sa prospérité ou de son infortune car, en raison de son ignorance des choses qui l'entourent de tous côtés, et des choses qu'il a lui-même inventées, il est ignorant des réalités. Il ne peut comprendre les choses qui le concernent directement, ni n'est au courant des choses qui ont des effets généraux sur l'humanité et la société. Plus il essaie d'approfondir une chose, plus il se rend compte de l'étendue de son ignorance. L'homme a donc un besoin impérieux de quelqu'un qui lui montre la voie de la prospérité et de la Guidance afin de pouvoir, grâce à son orientation éclairée, diriger

son intellect et vaincre les mauvaises intentions qui l'habitent, lorsqu'il se trouve en proie au conflit entre sa raison et ses tentations.

Le moment où l'homme a le plus intensément besoin de la guidance de quelqu'un, c'est lorsque les propensions et les inclinations charnelles le trompent en lui présentant une image inversée de l'ordre réel des choses, le laissant prendre ses mauvaises actions pour de bonnes actions et ses bonnes actions pour de mauvaises actions.

Lorsque les désirs temporels de l'homme lui font perdre sa faculté de distinguer le bien du mal dans le jugement, chacun de nous, qu'on l'admette ou non, devient la victime de sa stupidité, et seuls ceux qu'Allah a destinés à être pieux et infaillibles parviennent à avoir raison de leurs émotions et de leurs tentations.

C'est pourquoi il est difficile, même pour l'homme instruit et civilisé – et que dire alors du commun des mortels et des gens simples d'esprit ou ignorants – de parvenir tout seul à toutes les voies du bien et du mieux-être, et de savoir ce qui lui est utile et ce qui est nuisible (dans ce bas-monde et dans l'autre monde) concernant sa propre personne, son milieu et sa société, et ceci même s'il se livre à des concertations avec ses semblables, et organise des débats avec eux sur le sujet.

Par conséquent, Allah a dû envoyer aux hommes, par Miséricorde et par Bonté envers eux, des Prophètes, afin que ceux-ci leur communiquent le Message Divin, les débarrassent des impuretés, leur enseignent le Livre et la Sagesse, les mettent en garde contre les conséquences de la corruption et de la destruction et leur annoncent la Bonne Nouvelle qui résultera des vertus et des bonnes actions accomplies pour le bien-être de l'humanité. En effet, Allah dit: **«C'est Lui Qui a envoyé aux ignorants un Prophète choisi parmi eux pour qu'il leur récite Sa Révélation, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse» (Sourate al-Jom`ah, 62:2).**

La Grâce d'Allah et Sa Bonté envers Ses serviteurs sont nécessaires, car elles constituent le signe de Sa Perfection Absolue, puisqu'IL est Bon, Généreux et Bienfaisant envers Ses serviteurs. Si les conditions sont réunies pour que la Générosité et la Grâce d'Allah soient accordées, Allah le Très-Haut, accorde obligatoirement Sa Grâce, car il n'y a pas de place pour l'avarice au sein de Sa Miséricorde, ni de défaillance dans Sa Générosité et Sa Largesse.

Le sens d'obligation, ici, ne signifie pas qu'Allah recevrait un ordre d'un quelconque être et qu'IL lui obéirait. Allah est au-dessus d'une telle hypothèse absurde. L'obligation a le même sens, ici, que dans l'énoncé: "IL est Auto-Existant", c'est-à-dire que cette Existence est inhérente à Allah, et qu'il est impossible qu'elle se sépare de Lui. De la même façon, la Miséricorde et la Grâce ne peuvent être séparées d'Allah.

Les Miracles des Prophètes

Nous croyons qu'Allah Tout-Puissant, qui nomme Ses Prophètes pour la Guidance de l'humanité, fournit obligatoirement à Ses serviteurs le moyen de reconnaître et d'identifier chaque Messager qu'IL leur envoie. Le seul moyen de rendre les gens capables d'identifier leur Prophète est de leur établir la preuve et l'attestation de sa Prophétie³, et Allah le fait nécessairement afin de compléter et parfaire pour eux Sa Grâce et Sa Miséricorde.

Cette preuve est obligatoirement du genre de celles qui ne peuvent être établies que par le Créateur des êtres et le Régisseur des existences, et qui ne sont pas à la portée de quiconque n'est pas un Créateur Absolu, en un mot ladite preuve doit être nécessairement hors de la capacité des humains. C'est ce genre particulier de preuve qu'on appelle "Miracle", ou "*Mo`jezah*", c'est-à-dire quelque fait tel qu'il est impossible à l'homme de l'imiter ou de reproduire son pareil.

De même qu'il est nécessaire que ce Prophète montre son miracle, et ce faisant, convainque les gens, de même, il est nécessaire que non seulement le commun des mortels, mais aussi les hommes de Savoir et de Sagesse, les savants et les experts, soient incapables de produire l'égal de ce miracle. En outre, il est nécessaire que le miracle soit concomitant à la proclamation du Prophète et serve d'argument pour lui. Une fois que des gens, comme les savants et les connaisseurs, se seront montrés incapables d'accomplir quelque chose de semblable au miracle du Prophète, la preuve aura été fournie que l'exploit de ce dernier dépasse la capacité de l'homme et qu'il est surnaturel, et que l'auteur de cet exploit surnaturel est au-dessus du niveau des êtres humains, en raison de sa communication avec le Régisseur des existences.

Lorsqu'un tel miracle est produit par une personne qui se proclame Prophète, les gens ont devant eux une preuve évidente de la vérité de sa Prophétie, et doivent par conséquent l'accepter comme Prophète et se soumettre à lui, en embrassant sa Foi et en suivant ses Commandements. Ils ne pourront pas invoquer le prétexte de n'avoir pas été informés de sa Prophétie par Allah. La preuve ayant été ainsi fournie, il appartient à chacun de croire ou de ne pas croire.

Il est à constater que le miracle de chaque Prophète concordait avec les conditions des arts et des sciences de son époque. Ainsi le bâton du Prophète Moïse (Moussâ) détruisit tout ce que les magiciens produisaient. Cela eut pour conséquence que ces derniers comprirent que ledit bâton dépassait leur capacité et leur habileté, et qu'il était humainement impossible de contrecarrer ce miracle, étant donné que leurs arts et sciences ne pouvaient rien contre lui⁴.

Il en alla de même pour le miracle du Prophète `Isâ. Il consista à rendre la vue aux aveugles, à guérir les lépreux et à ressusciter le mort, car, à son époque, la science médicale était très populaire. Les gens instruits et les médecins, qui étaient tenus en haute estime par les gens, se trouvèrent désarmés devant les miracles du Prophète `Isâ et ne purent que s'incliner devant lui⁵.

L'éternel miracle du Prophète de l'Islam est le Saint Coran qui réduisit par son style incomparable tous ceux qui excellaient par leur éloquence à une époque où la rhétorique était l'art dominant dans la société et où les orateurs étaient tenus en très haute estime par le peuple. A l'époque de la révélation du Saint Coran, ceux qui se distinguaient par leur éloquence jouissaient de la priorité sur les autres dans la préséance. Mais l'avènement du Coran eut l'effet de la foudre sur eux. Le Saint Livre les humilia, les étonna et leur fit comprendre qu'ils ne pouvaient point se mesurer à lui⁶. Aussi, constatant leur incapacité à se hisser à son niveau, ou même à essayer de l'imiter, s'inclinèrent-ils devant lui et obéirent-ils à ses Commandements. La preuve de leur impuissance devant le Coran est qu'il les défia tout d'abord de reproduire seulement dix sourates semblables aux siennes, et n'étant pas parvenus à relever ce premier défi⁷, ils furent défiés alors de reproduire une seule source⁸, ce qu'ils ne purent faire non plus. Pour notre part, ayant appris qu'ils furent incapables de relever le défi qu'il leur avait lancé et qu'ils recoururent, pour lui résister, aux lances, au lieu de l'éloquence, nous ne pouvons que constater que le Coran relève du miracle, et que Mohammad ayant apporté ce miracle pour accompagner son Message, est pour nous le Prophète d'Allah et son Message est vrai.

L'Infaillibilité des Prophètes

Nous croyons que tous les Prophètes, ainsi que les douze Imams de la Famille du Prophète Mohammad sont infaillibles, et dont immunisés contre les péchés et les erreurs. Certaines écoles juridiques musulmanes s'opposent toutefois à cette croyance et ne considèrent pas que les Prophètes d'Allah⁹, et encore moins les Saints Imams, doivent être forcément infaillibles.

L'infaillibilité des Prophètes signifie leur dépouillement de tout péché, majeur ou mineur, de toute erreur et de toute oubli¹⁰. Et bien que de tels défauts soient humainement possibles, il est nécessaire que les élus d'Allah en soient dépourvus. Bien plus, il est nécessaire également que les Prophètes soient préservés de la possibilité de commettre tout acte contraire à la bonne conduite, et ne se permettent pas une quelconque vulgarité ou légèreté telles que, par exemple, rire à haute voix, manger dans la rue, ou se livrer à tout acte contraire à la discipline sociale.

La preuve de la nécessité de l'infaillibilité du Prophète est que, s'il lui était possible de commettre un péché, une erreur ou un oubli, dans ce cas nous nous trouverions devant une dilemme: soit nous devrions le suivre dans son péché ou son erreur, soit nous ne devrions pas. Dans le premier cas, nous aurions été autorisés par Allah à commettre les péchés, ou même nous aurions eu l'obligation de le faire¹¹, ce qui est inconcevable logiquement et du point de vue de la Religion. Dans le second cas, la raison d'être même de la Prophétie aurait disparu, car l'obligation de l'obéissance au Prophète est toujours inhérente à la Prophétie.

Et si nous admettions que ses actes ou ses paroles puissent avoir la possibilité du péché ou de l'erreur, nous devrions alors envisager de ne pas le suivre dans tel ou tel Enseignement ou Commandement, et il s'ensuivrait que la raison d'être même de la Prophétie disparaîtrait, et le Prophète deviendrait un homme

comme n'importe quel autre, et sa parole et sa conduite n'auraient plus cette haute valeur absolument crédible. De même, il s'ensuivrait qu'on n'aurait pas à obéir nécessairement à ses ordres, et qu'on n'aurait pas une confiance absolue dans ses paroles et ses actes¹².

Cette preuve de l'infailibilité du prophète s'applique exactement à l'Imam, car celui-ci est censé être désigné par Allah pour la Guidance de l'humanité après le Prophète, comme nous allons le voir dans le chapitre de l'Imamat.

Les Qualités des Prophètes

Nous croyons qu'au même titre que l'infailibilité, le Prophète doit jouir des meilleures et des plus perfectionnées des qualités morales et intellectuelles, telles que le courage, le sens de la direction avisée, l'endurance, la vivacité d'esprit, et l'intelligence, de sorte qu'aucun autre être humain ne lui soit égal dans celles-ci, autrement il n'aurait pas mérité d'avoir la responsabilité de la présidence générale de toute l'humanité ni le pouvoir de diriger le monde entier.

De même, nous croyons qu'il doit être de noble naissance, honnête, véridique, dépouillé de vices même avant l'avènement de sa Prophétie, afin que les gens puissent avoir confiance en lui et éprouver de l'estime et de l'affection pour lui, ou plutôt pour qu'il mérite cette haute position Divine.

Les Prophètes et leurs Livres Divins

Nous croyons qu'en général tous les Prophètes et les Messagers, de même qu'ils sont infailibles et purs, sont dans le Droit Chemin. Nous croyons que renier leur Prophétie, les injurier ou se moquer d'eux est un blasphème, car les renier revient à renier notre Prophète qui nous a indiqué leur Prophétie et leur véracité¹³.

Mais nous avons surtout l'obligation de croire aux Prophètes connus par leurs noms et leurs Lois, tels qu'Adam, Nuh (Noé), Ibrâhîm, Dâwoud (David), Solaymân, Moussâ – ou Mousâ – (Moïse), `Isâ (Jésus), et tous ceux qui sont mentionnés dans le Coran¹⁴. Quiconque renie l'un d'eux aura renié tous les autres et aura renié surtout la Prophétie de notre Prophète.

De même, il est obligatoire de croire à leurs Livres et à ce qui leur a été révélé. Cependant, en ce qui concerne la Thora et les Évangiles dans leur version actuelle, il a été établi qu'ils ont été dénaturés et qu'ils diffèrent de ce que Dieu a révélé, en raison des changements, des substitutions, des ajouts et des additions qu'ils ont subis depuis les époques de Mousâ et de `Isâ. Ce qu'il en reste a été, entièrement, ou pour la plus grande partie, inventé par leurs adeptes et partisans après leur disparition.

Le Code de l'Islam

Nous croyons que la seule Religion acceptable par Allah est la Religion Divine de l'Islam¹⁵. L'Islam est

la Vraie Loi Divine.

Il est la dernière de toutes les Religions, la plus parfaite d'entre elles et la plus apte à assurer la prospérité de l'humanité et l'ensemble de ses intérêts dans ce monde et dans la Vie future. Il est valable pour toutes les époques et le restera, et il n'est susceptible de subir aucun changement ni aucune modification. Il renferme tous les systèmes et règles individuel, sociaux et politiques. Et étant donné que l'Islam est la dernière des législations divines et qu'il n'attend pas l'avènement d'une autre législation destinée à réformer cette humanité plongée dans l'injustice et la corruption, un jour viendra nécessairement où la Religion Musulmane deviendra assez fort pour étendre sa Justice et ses Lois au monde entier¹⁶.

Si la Législation islamique et toutes ses Lois étaient appliquées totalement et correctement sur la terre, la Paix couvrirait toute l'humanité, et celle-ci connaîtrait le bonheur et atteindrait au plus haut degré de bien-être, de dignité, de confort, de satisfaction et de moralité auquel puisse aspirer l'homme. D'un autre côté, l'injustice disparaîtrait de la surface de la terre, l'amour et la fraternité prévaudraient entre tous les hommes, la pauvreté et l'indigence n'auraient plus de traces.

Si on constate, aujourd'hui, que la situation de ceux qui se disent Musulmans, est honteuse et misérable, c'est parce que la Religion Musulmane n'a pas été appliquée vraiment dans sa lettre et son esprit depuis la première époque de son Histoire, ce qui eut pour conséquence une dégradation constante de l'état de la Nation musulmane pour aboutir à la situation lamentable dans laquelle nous nous trouvons actuellement, nous qui prétendons être Musulmans. Ce n'est nullement l'attachement à la Religion Musulmane qui a causé aux Musulmans ce retard honteux. Au contraire, c'est leur rébellion contre ses Enseignements, leur mépris de ses Lois, la pratique de l'injustice et de l'agression tant parmi leurs rois que parmi leurs mendiants, tant parmi leurs dignitaires que parmi leurs masses populaires qui ont paralysé le mouvement de leur progression, détruit leur moral, entraîné leur malheur. Et il s'en est suivi tout naturellement qu'Allah les a écrasés sous le poids de leurs péchés, car: **«Allah ne prive un peuple de Ses Bénédiction que si ce peuple change lui-même ses nobles habitudes»** (Sourate al-Anfâl, 8:54).

C'est là une Loi Divine irrévocable: **«Les pécheurs ne seront jamais prospères»** (Sourate Younes, 10:17), et **«Ton Seigneur n'aurait jamais détruit le peuple pour son injustice s'il (ce peuple) avait essayé de se réformer»** (Sourate Houd, 11:117), et c'est pour cela que **«Telle était la punition de ton Seigneur quand IL a frappé le peuple injuste des cités. La punition de ton Seigneur est très sévère»** (Sourate Houd, 11:102).

Comment peut-on donc attendre de l'Islam qu'il sorte la Ummah de l'abîme dans lequel elle est descendue, alors que les Musulmans ne connaissent de leur Religion et de ses nobles Enseignements que le nom? La Foi, l'honnêteté, la sincérité, la fidélité, la bonne conduite, l'amour du prochain sont les principes fondamentaux de l'Islam, mais les Musulmans ont abandonné ces principes depuis bien longtemps. Plus le temps s'écoule, plus ils s'enfoncent dans les divisions, la partition et la ramification,

pour se transformer en une mosaïque de sectes et des courants avidement attachés aux attraits trompeurs de ce bas-monde, se disputant pour des illusions, se traitant réciproquement d'impies en s'appuyant sur des arguments fallacieux et à propos de questions qui ne les regardent pas; Oubliant l'Essence de la Religion, ainsi que leurs véritables intérêts et les vrais intérêts de leur société, ces sectes et courants religieux se sont évertués à se quereller à propos de la création du Coran, du sens de l'Avertissement et de la Résurrection, de la date de la création du Paradis et de l'Enfer etc., n'hésitant pas à s'accuser mutuellement d'apostasie à propos de tels différends insolubles et sans grand intérêt.

Leur division à propos de tels faux problèmes n'est que le signe de leur division du Chemin que l'Islam leur avait tracé, et de leur cheminement vers la perte et le périssement. Avec le temps, la déviation s'est accentuée pour s'enfoncer dans l'ignorance et l'égarement, et ils ont fini par s'occuper de banalités, de problèmes superficiels, de questions illusoires, de guerres intestines, de disputes creuses, de vantardises, et ce jusqu'au jour où l'Occident, cet ennemi qui ne cessait de guetter l'Islam, a colonisé le territoire Musulman pour surprendre les Musulmans, plongés qu'ils étaient dans leur sommeil profond, et les précipiter dans un abîme d'une profondeur invisible et dont seul Allah voit le bout :

«Ton Seigneur n'aurait jamais détruit un peuple pour son injustice, s'il avait essayé de se réformer» (Sourate Houd, 11:117).

Donc, ce sont les Musulmans eux-mêmes qui se sont acheminés vers l'abîme en raison de leur mauvaise conduite et de leurs mauvaises actions.

Pour se sortir de leur situation désastreuse, les Musulmans doivent impérativement, aujourd'hui et demain, repenser leur conduite et s'auto-critiquer pour leurs erreurs du passé et du présent, se rééduquer et éduquer les générations futures en s'en tenant aux Enseignements précieux de leur Religion, afin d'effacer l'injustice et la tyrannie qui sévissent dans leurs rangs. Ils pourront ensuite remplir le monde de justice et d'équité après qu'il aura été plein d'injustice et d'iniquité, comme le leur ont promis Allah et Son Prophète¹⁷, et comme cela est attendu de la part de leur Religion qui est la dernière des Religions, et sans laquelle le monde ne connaîtrait ni la prospérité ni la réforme. Et il faut absolument un Imam (l'Imam al-Mahdi, l'Attendu) pour débarrasser l'Islam des illusions qui se sont accrochées à lui, et des inventions et des déviations qui se sont rattachées à lui, et pour sauver l'humanité de la corruption générale qui la souille, de l'injustice continue qui l'assombrit, de l'agression permanente qu'elle subit et du non-respect des valeurs morales et de la vie humaine dont elle souffre. Qu'Allah hâte donc sa Venue, et qu'IL facilite son Avènement.

Le Saint Prophète de l'Islam

Nous croyons que le fondateur de la Religion Musulmane est Mohammad (que la Paix soit sur lui et sur sa Progéniture). Il est le Sceau et le Maître de tous les Prophètes. Il jouit d'une position de supériorité et de préséance sur eux tous. De même, il est le Maître de toute l'humanité sans exception. Aucun homme vertueux ne l'égale en aucune vertu, personne n'atteint son niveau d'honneur, aucun sage n'approche de

sa Sagesse, et personne ne lui ressemble dans ses nobles moeurs, tout comme l'a dit Allah l'Omniscient dans le Saint Coran : «**Tu possèdes le plus haut caractère**» (Sourate al-Qalam, 68:4).

Cette position distinguée et supérieure vis-à-vis de tous les autres êtres humains lui est impartie depuis le début de la création jusqu'au Jour du Jugement¹⁸.

Le Saint Coran

Nous croyons que le "Coran" est révélé par Allah à travers Son Prophète et qu'il traite de tout ce qui est nécessaire pour la Guidance de l'humanité. Il est le miracle éternel du Prophète, qu'aucun esprit humain n'a jamais pu imiter, que ce soit au niveau de son éloquence et de sa rhétorique, au niveau des Connaissances et des Vérités qu'il présente. Ce Saint Livre n'a pu subir aucun changement, aucune modification, ni aucune altération¹⁹. Le Coran que nous lisons aujourd'hui est exactement celui qui a été révélé au Saint Prophète. Quiconque prétend le contraire ou autre chose à ce propos, est pécheur, sophiste ou dans l'erreur, et dans tous les cas se trompe pleinement, car comme le dit le Coran :

"L'erreur ne peut glisser dans le Coran de nulle part" (Sourate Foççelat, 41:42).

L'une des innombrables preuves de son inimitabilité et de son caractère miraculeux est le fait que ni le temps, ni les progrès scientifiques et artistiques n'entament rien de sa fraîcheur, de son actualité, de ses objectifs et de ses idées, ni ne font apparaître une erreur par rapport à une théorie scientifique établie, et ce contrairement aux écrits des savants et des grands philosophes (quelqu'élevés que puissent être leur position scientifique et le niveau de leur pensée) dont une partie au moins s'avère banale, grossière ou erronée à mesure que la recherche scientifique et les théories scientifiques progressent. Cela vaut même pour les plus grands savants grecs, tels que Socrate, Platon et Aristote, dont les successeurs n'ont pas manqué de souligner les erreurs qu'ils avaient commises, tout en les reconnaissant comme étant les pères de la science et tout en admettant leur supériorité intellectuelle.

Nous croyons aussi à l'obligation de respecter le Coran et de le révéler à la fois en actes et en paroles. Il est interdit de souiller même un mot ou une lettre de sa Parole en connaissance de cause. De même, il est interdit à une personne en état d'impureté de le toucher : «**Ne peuvent le toucher que ceux qui sont purs**» (Sourate al-Wâqè`ah, 56:79), peu importe que cet état d'impureté soit mineur (absence d'ablution –*wodhou'*– même après un somme) ou majeur (absence de bain rituel –*ghosl*– après une émission de sperme, les menstrues ou les lochies)²⁰.

Il est également interdit de brûler le Saint Coran et de le profaner de n'importe quelle façon considérée par les gens en général comme une profanation ou comme une forme de mépris, par exemple, le jeter, le salir, le piétiner, le mettre dans un endroit inconvenant. Si quelqu'un venait à l'avilir ou à le profaner délibérément, d'une façon ou d'une autre, il serait considéré comme un incroyant ou au nombre de ceux qui ne croient pas au caractère sacré du Saint Coran, et mériterait d'être traité en hérétique et en mécréant.

L'Islam et les Précédentes Religions

Si quelqu'un nous demande de prouver la véracité de la Religion Musulmane, nous pouvons en donner comme preuve son éternel miracle, le Saint Coran, et son inimitabilité déjà établie. Exactement comme nous le ferions pour nous en convaincre, lorsqu'un début de doute et d'interrogation nous traverserait nous-mêmes, ce qui arrive forcément à tout homme libre dans sa pensée, quand il se trouve dans la phase de formation de sa Foi ou de son affermissement.

Quant aux précédentes Religions Divines, nous ne pouvons pas, avant de croire à la véracité du Saint Coran ou si nous ignorons la Religion Musulmane, nous convaincre de leur véracité, ni en convaincre un sceptique, puisque ces Religions n'ont pas laissé un miracle vivant, tel que notre Saint Livre, et que les exploits extraordinaires et les miracles des précédents Prophètes, tels qu'ils sont rapportés par leurs adeptes, font l'objet de doutes et sont contestés d'une façon ou d'une autre. En outre, il n'y a pas dans des livres disponibles actuellement et attribués aux Prophètes en question, tels que la Thora et l'Évangile, quelque chose qui puisse sembler en soi un miracle éternel, et nous servir par conséquent d'argument absolu et de preuve convaincante avant que l'Islam témoigne de leur véracité.

Toutefois, si nous, Musulmans, nous admettons la Prophétie des fondateurs des précédentes Religions et que nous y croyons, c'est seulement parce que, une fois que nous avons cru à la véracité de la Religion Musulmane, nous avons l'obligation de croire à tout ce qu'elle nous rapporte et à tout ce qu'elle a confirmé. Or, parmi ce qu'elle nous a rapporté et confirmé, figure la Prophétie d'un ensemble de Prophètes, comme nous l'avons mentionné précédemment²¹. C'est pourquoi le Musulman est dispensé de rechercher et de vérifier l'authenticité de la Religion chrétienne et des Religions qui l'ont précédée, ayant déjà épousé l'Islam, car croire à l'Islam, c'est croire aux autres Religions qu'il a admises et aux précédents Messagers et Prophètes, et le Musulman ne doit pas faire de recherches sur l'authenticité desdites Religions ni sur la véracité des miracles de leurs Prophètes puisque, en tant que Musulman, il est censé y croire, ayant déjà cru à l'Islam, et cela est suffisant.

Certes, si quelqu'un se met à vérifier la véracité de la Religion Musulmane sans parvenir à un résultat positif, il devrait logiquement – et selon l'exigence de la nécessité de la recherche et du savoir – rechercher la véracité de la religion chrétienne, car elle est la dernière des Religions avant l'Islam. Si ces recherches n'aboutissent pas non plus à une conclusion positive certaine, il doit alors passer à l'examen de la dernière Religion avant le christianisme, c'est-à-dire la Religion juive. Il doit procéder ainsi à l'examen des différentes Religions, selon un ordre chronologique décroissant, jusqu'à ce qu'il parvienne à une certitude sur la véracité de l'une d'elle ou, à défaut, au refus de toutes ensemble.

Par contre, pour les adeptes du Judaïsme et du Christianisme, leur croyance en leur Religion respective ne les dispense pas de vérifier l'authenticité des autres Religions. Ainsi, le Juif ne doit pas se contenter de croire à la véracité de sa Religion sans se donner la peine d'examiner la véracité du Christianisme et de l'Islam. Il doit procéder à des recherches et juger d'après la raison. Il en va de même pour le

Chrétien, lequel n'a pas à s'en tenir à sa croyance en Jésus (Que la Paix soit sur lui), et il doit étudier l'Islam et vérifier son authenticité. Il n'aura pas d'excuse de se satisfaire de sa Religion sans recherche ni examen des Religions suivantes. Car ni le Judaïsme, ni le Christianisme ne nient l'existence d'une Religion postérieure à elles et abrogeant leurs Lois. Ni Moïse, ni Jésus, (Que la Paix soit sur eux) n'avaient dit qu'il n'y aurait pas de Prophète après eux²².

Comment, dès lors, serait-il possible que les Juifs et les Chrétiens puissent se cantonner dans leur Religion et s'y fier totalement avant d'avoir examiné la véracité de la Religion qui a suivi la leur, c'est-à-dire le Christianisme pour les Juifs, et l'Islam pour les Chrétiens et les Juifs? La raison naturelle veut qu'ils procèdent à l'examen de la véracité de cette doctrine postérieure: si sa véracité est établie, ils doivent abandonner leur Religion pour l'épouser, dans le cas contraire seulement, ils pourraient en toute logique conserver leur Religion avec une conscience tranquille.

Alors que le Musulman, comme nous l'avons dit, s'il a déjà cru en l'Islam, n'a pas à examiner les Religions qui ont précédé la sienne, ni celles qui prétendent lui succéder. Car pour les précédentes, étant censé y croire, pourquoi devrait-il rechercher la preuve de leur véracité? L'Islam lui ayant indiqué qu'elles sont abrogées par la Loi islamique, le Musulman ne doit se conformer ni à leurs Livres ni à leurs Lois. Quant aux prétendus religions postérieures, pourquoi le Musulman se fatiguerait-il à chercher la preuve de leur véracité, alors que son Prophète, le Véridique, l'Honnête, qui sait ce qu'il dit, comme l'affirme le Coran : **«Il ne parle pas sous l'empire de la passion. C'est seulement une Révélation qui lui a été inspirée»** (Sourate al-Najm, 53:3-4) a affirmé : **«Il n'y aura pas de Prophète après moi»**²³. *

Certes, avec le recul et l'éloignement de l'époque du Fondateur du Message de l'Islam, des Écoles juridiques et des courants se sont constitués et ramifiés pour offrir aux Musulmans des voies différentes et variées. Le Musulman doit alors suivre la voie qu'il estime en mesure de le conduire à connaître les Préceptes de l'Islam, tels qu'ils ont été révélés au Fondateur du Message, le Prophète Mohammad (P), car le Musulman a l'obligation de se conformer à tous les préceptes de la Loi, tels qu'ils ont été révélés. Mais comment peut-il connaître leur version originale exacte, alors que les Musulmans sont divergents et que les Écoles juridiques sont divisées à ce propos, puisque ni leur Prière n'est exactement la même, ni leurs actes cultuels ne sont homogènes, ni leurs façons d'appliquer les statuts sociaux ne sont identiques? Que doit-il faire alors, face à ces divergences? De quelle façon doit-il prier? Quelle opinion doit-il suivre dans ses actes cultuels et ses rapports sociaux, tels que le mariage, le divorce, l'héritage, la vente, l'achat, l'application des peines, le rachat, etc...?

En outre, il n'a pas le droit de se contenter d'imiter la voie suivie par ses parents, ni de se fier à ce qui est adopté par sa famille et ses amis dans ce domaine. Il doit, au contraire, être convaincu dans son for intérieur et devant Allah l'Omniscient de la rectitude des Enseignements qu'il suit car, dans ce domaine, il ne saurait être question d'agir ni par courtoisie, ni par dissimulation, ni avec partialité, ni avec esprit de corps. Il faut qu'il s'assure qu'il suit la meilleure voie qu'il croit à même de l'acquitter vis-à-vis d'Allah des obligations qu'IL lui a imposées, et de le mettre à l'abri de toute punition et de tout reproche de la part du

Seigneur. Une fois certain que la voie choisie est celle qu'Allah veut qu'il suive, il ne doit craindre rien ni personne pour son choix. Allah le Tout-Puissant a dit : **«L'homme croit-il qu'on le laissera pour rien?»** (Sourate al-Qiyâmah, 75:36), et **«En vérité, l'homme est bien conscient de lui-même et une preuve claire de ce qu'il faut»** (ibid., 75:14). **«Ce Coran est un rappel. Quiconque le veut, qu'il sollicite la Guidance de son Seigneur»** (Sourate al-Mozzammel, 73:19).

Ainsi, le Musulman doit se demander, par exemple, tout d'abord si la voie qu'il faut suivre est celle des Ahl-ul-Bayt ou une autre voie. Et s'il choisit la voie des Ahl-ul-Bayt, il doit ensuite se demander laquelle des Écoles suivant cette voie, celle des Imâmites duodécimains ou l'une des autres, constitue le chemin le plus juste. Et s'il choisit la voie du Sunnisme, il doit se demander laquelle des quatre Écoles sunnites, et des autres Écoles classées dans cette voie, il vaut mieux suivre?

De telles interrogations naissent dans l'esprit de tout homme qui possède une pensée rationnelle et libre, et qui est déterminé à atteindre le Droit Chemin sans confusion.

Partant de là, nous procéderons dans le chapitre suivant à l'étude de l'Imamat, l'un des principes fondamentaux de l'Islam, selon l'École chiite imâmite.

1. Voir "Nahj al-Balâghah", Prône No. 1 dans lequel l'Imam Ali décrit le commencement de la Création du Ciel et de la Terre, la création d'Adam et la Mission des Prophètes.
2. Allah dit : «Par une âme! Comment IL l'a bien modelée en lui inspirant son libertinage et sa piété!» (Sourate al-Chams, 91:7-8).
3. Allah dit : «Nous avons inspiré les Prophètes: ils annoncent la bonne nouvelle; et ils avertissent les hommes, afin qu'après la venue des Prophètes les hommes n'aient aucun argument à opposer à Allah. Allah est Puissant et Juste» (Sourate al-Nisâ', 4:165).
4. Allah dit dans le Coran : «Nous avons inspiré à Moïse : "Jette ton bâton!". Et voici que ce bâton engloutit ce qu'ils avaient fabriqué. Ainsi, la Vérité se manifesta et leurs manoeuvres furent inutiles. Ainsi, ils furent vaincus et ils se retirèrent humiliés. Les magiciens tombèrent prosternés» (Sourate al-A'râf, 7:117-120).
5. Allah dit dans le Saint Coran : «Et le voilà prophète, envoyé aux fils d'Israël : "Je suis venu à vous avec un Signe de votre Seigneur : je vais, pour vous, créer d'argile comme une forme d'oiseau. Je souffle en lui, et il est : "oiseau", – avec la permission de Dieu. Je guéris l'aveugle et le lépreux; je ressuscite les morts – avec la permission de Dieu. Je vous dis ce que vous mangez et ce que vous cachez dans vos demeures. Il y a vraiment là un Signe pour vous, si vous êtes croyants."» (Sourate Al-Imrân, 3:49).
6. Allah dit dans le Noble Coran : «Dis: "Si les hommes et les Djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne produiraient rien qui lui ressemble, même s'ils s'aidaient mutuellement."» (Sourate al-Isrâ', 17:88).
7. Allah dit dans le Noble Coran : «Diront-ils: "Il a forgé cela ?". Dis : "Apportez donc dix Sourates forgées par vous et semblables à ceci! Invoquez alors qui vous pourrez, en dehors de Allah, si vous êtes véridiques» (Sourate Houd, 11:13).
8. Allah dit dans le Noble Coran : «Si vous êtes dans le doute au sujet de ce que nous avons révélé à Notre serviteur, apportez-Nous une Sourate semblable à ceci; appelez vos témoins autres qu'Allah, si vous êtes véridiques» (Sourate al-Baqarah, 2:23).

Et : «S'ils disent : "Il l'a imaginé", dis: "Apportes donc une Sourate semblable à ceci et invoquez qui vous pourrez en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques."» (Sourate Younes, 10:38).

9. Voir : "Charh al-Maqâced", 5/50; "Al-Ghonyah fî Oçoul al-dîn", p. 161.

Selon al-Sayyid al-Murtadhâ : «Les Gens de Hadith et les Hachwiyyah ont admis que les Prophètes puissent commettre des péchés majeurs avant d'être chargés de la Mission Prophétique, et selon certains d'entre eux, même pendant cette

Mission, en en excluant toutefois le péché de mentir relativement à l'exécution de la Législation divine. Certains autres ont soutenu que les Prophètes pourraient commettre les péchés majeurs pendant la Mission prophétique, mais à condition qu'ils les commettent secrètement et non publiquement. D'autres encore ont affirmé qu'ils pourraient commettre des péchés majeurs sans restrictions. Les Mu`tazilites en revanche ont exclu que les Prophètes puissent commettre des péchés majeurs et les péchés mineurs anodins aussi bien avant que pendant la Mission Prophétique (...). Mais ils ont divergé sur un point. Les uns disent que le Prophète pourrait commettre un péché mineur délibérément, les autres l'excluent et affirment qu'ils ne le font que par une mauvaise interprétation.» (Voir "Tanzîh al-Anbiyâ", Introduction).

10. « Infaillibilité » est la traduction du mot arabe "eḡmah" qui signifie étymologiquement "ce par quoi on se protège pour éviter un mal". Selon le dictionnaire "Lesân al-`Arab", "eḡmah" signifie « préservation », et lorsqu'on fait "eḡmah" par Allah, on se protège par la Bonté divine contre le péché, tout comme on tend une corde à un naufragé pour le sauver. C'est ce sens qui se dégage de l'emploi de ce terme dans le Noble Coran : «Attachez-vous (e`taḡemou) tous, fortement à la Corde (pacte) d'Allah» (Sourate Ale `Imrân, 3:103), et la Corde d'Allah ici, c'est Sa Religion.

Lorsqu'on a demandé à l'Imam Zayn al-`Abedîn le sens de "ma`ḡoum" (infaillible), il répondit : «C'est quelqu'un qui se protège par la Corde d'Allah en s'y accrochant; et la Corde d'Allah, c'est le Coran. L'Infaillible et la "Corde" resteront attachés l'un à l'autre sans jamais se séparer jusqu'au Jour de Résurrection. L'Imam (l'Infaillible) conduit au Coran et le Coran conduit à l'Imam. Telle est la Parole d'Allah : «Oui, ce Coran conduit à ce qui est plus droit» (Sourate al-Isrâ', 17:9). Voir: "Behâr al-Anwâr" 25/194; "Lesân al-`Arab" 12/403, mot "aḡama".

11. Il est évident que l'obéissance au Prophète est rendue obligatoire sur l'ordre d'Allah qui dit : «Nous n'avons envoyé un Prophète que pour qu'il soit obéi avec la permission d'Allah» (Sourate al-Nisâ', 4:64).

12. Ce qui contredirait les enseignements du Coran, lesquels nous incitent à obéir au Prophète :

– «celui qui obéit à Allah et à Son Prophète sera introduit dans des Jardins où coulent les ruisseaux» (Sourate al-Nisâ', 4:13).

– «Ceux qui obéissent à Allah et à Son Prophète sont au nombre de ceux qu'Allah a comblés de bienfaits» (Sourate al-Nisâ', 4:69).

– «Ceux qui obéissent au Prophète obéissent à Allah» (Sourate al-Nisâ', 4:80).

– «Vous avez, dans le Prophète d'Allah, un bel exemple pour celui qui espère en Allah et au Jour Dernier et qui invoque souvent le Nom d'Allah» (Sourate al-Ahzâb, 33:21).

– «Quiconque obéit à Allah et à Son Prophète jouit d'un bonheur sans limites» (Sourate al-Ahzâb, 33:71) et beaucoup d'autres versets dans le même sens.

13. Allah dit : «Dites: "Nous croyons en Dieu, à ce qui nous a été révélé, à ce qui a été révélé à Abraham, à Ismaël à Isaac, à Jacob et aux tribus; à ce qui a été donné à Moïse et à Jésus; à ce qui a été donné aux prophètes, de la part de leur Seigneur. Nous n'avons de préférence pour aucun d'entre eux; nous sommes soumis à Allah."» (Sourate al-Baqarah 2:136).

Et : «Mais ceux d'entre eux qui sont enracinés dans la Science, les croyants, qui croient à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi; ceux qui s'acquittent de la prière, ceux qui font l'aumône, ceux qui croient en Allah et au Jour dernier : voilà ceux auxquels nous donnerons bientôt une récompense sans limites» (Sourate al-Nisâ', 4:162)

14. Selon les différents Hadiths et Récits, le nombre des Prophètes envoyés par Allah est de 124.000 dont 330 (ou 315 selon une autre version) sont des apôtres. Mais le Coran ne mentionne pas la plupart des Prophètes. Il dit notamment : «Nous avons envoyé des Prophètes avant toi. Il en est parmi eux dont nous t'avons raconté l'histoire, et d'autres, dont nous ne t'avons pas raconté l'histoire» (Sourate al-Mo'min, 40:78). Ceux dont les noms figurent dans le Coran sont au nombre de 26:

1– Adam : Son nom est mentionné 18 fois et à propos de qui Allah dit : «Oui, Allah a choisi, de préférence aux mondes : Adam, Noé, la famille d'Ibrâhîm, la famille de `Imrân» (Sourate Ale `Imrân, 3:33).

2– Noh : Son nom est mentionné 43 fois et dont Allah dit notamment : «Nous avons envoyé Noé à son peuple. Il demeure avec lui mille ans, moins cinquante ans» (Sourate al-`Ankabout, 29:14).

3– Idrîs : Son nom est mentionné 2 fois, et Allah en dit notamment : «Mentionne Idrîs dans le Livre; ce fut un juste et un prophète» (Sourate Maryam, 19:56).

4– Houd : Il est mentionné 10 fois et Allah en dit notamment : «Aux `Ad, Nous avons envoyé leur frère Houd. Il dit: "O mon

peuple! Adorez Allah! Il n'y a pas pour vous, d'autre Dieu que Lui» (Sourate A`râf, 7:65, et Sourate Houd, 11:50).

5- Çâleh : Il est mentionné 9 fois, et Allah en dit : «Nous avons envoyé leur frère Çâleh aux Thamoud: "Adorez-Allah!" Mais voilà qu'ils se

(...suite) : ...disputèrent entre eux et qu'ils se séparèrent en deux groupes» (Sourate al-Naml, 27:45).

6- Ibrâhîm : Son nom est mentionné 69 fois, et Allah en dit notamment : «Nous avons envoyé Nouh et Ibrâhîm et Nous avons établi, chez leurs descendants, la prophétie et le Livre» (Sourate al-Hadîd, 57:26).

7- Lout (Loth) : Il est mentionné 26 fois et Allah dit à propos de lui : «Lout était au nombre des envoyés» (Sourate al-Çâffât, 37:133).

8- Ismâ`îl : Mentionné 11 fois et Allah en dit : «Nous avons inspiré Ibrâhîm, Ismâ`îl, Is-hâq (Isaac), Ya`qoub (Jacob)...» (Sourate al-Nisâ', 4:163). Il est le fils du Prophète Ibrâhîm.

9- Al-Yas` (Elisée) : Mentionné 2 fois dont : «Ismâ`îl, Al-Yas`, Younes (Jonas) et Lout (Loth). Nous avons préféré chacun d'eux aux mondes» (Sourate al-An`âm, 6:86).

10- Thoul-Kefl : Mentionné 2 fois, dont «Mentionne Ismâ`îl, Al-Yas`, Thoul-Kifl: chacun d'eux se trouve parmi les meilleurs» (Sourate Çâd, 38:48).

11- Al-Yâs : Mentionné 2 fois, dont : «Al-Yâs était au nombre des envoyés» (Sourate al-Çâffât, 37:123).

12- Younes: Mentionné 4 fois, dont : «Younes était au nombre des envoyés» (Sourate al-Çâffât, 37:139).

13- Is-hâq (Isaac) : Mentionné 17 fois, dont : «Nous lui avons annoncé une bonne nouvelle: la naissance d'Is-hâq, un prophète parmi les justes» (Sourate al-Çâffât, 37:112).

14- Ya`qoub (Jacob) : Mentionné 16 fois dont : «Nous avons inspiré Ibrâhîm, Ismâ`îl, Is-hâq, Ya`qoub, les Apôtres et `Isâ...» (Sourate al-Nisâ', 4:163).

15- Yousof (Josef) : Mentionné 27 fois, dont : «...parmi ses descendants: Dâwoud, Solaymân (Salomon), Ayyoub (Job), Yousof, Mousâ (Moïse), Hâroun (Aaron); nous récompensons ainsi ceux qui font le bien» (Sourate al-An`âm, 6:84).

16- Cho`ayb : Mentionné 11 fois dont : «Aux gens de Madian, Nous avons envoyé leur frère Chu`ayb» (Sourate al-A`râf, 7:85; Sourate Houd, 11:84); Sourate al-`Ankabout, 29:36).

17- Mousâ (Moïse) : Mentionné 136 fois, dont : «Nous avons envoyé Mousâ avec Nos Signes: "Fais sortir ton peuple des ténèbres vers la lumière; rappelle-lui les Jours d'Allah» (Sourate Ibrâhîm, 14:5).

18- Hâroun (Aaron) : Mentionné 20 fois, dont : «Nous lui avons donné son frère Hâroun comme Prophète, par un effet de Notre Miséricorde» (Sourate Maryam, 19:53).

19- Dâwoud (David) : Mentionné 16 fois dont : «Nous avons inspiré Ibrâhîm, Ismâ`îl, Is-hâq, Ya`qoub, les Tribus, `Isâ, Ayyoub, Younes, Hâroun, Solaymân (Salomon) et Nous avons donné des Psaumes à Dâwoud» (Sourate al-Nisâ', 4:163).

20- Solaymân (Salomon) : Mentionné 4 fois, dont : «Nous avons donné une science à Dâwoud et à Solaymân» (Sourate al-Naml, 27:15).

21- Ayyoub (Job) : Mentionné 4 fois, dont notamment dans le verset 163 de la Sourate al-Nisâ' (4) déjà cité.

22- Zakariyyâ (Zacharie) : Mentionné 7 fois, dont : «Zakariyyâ, Yahyâ (Jean), `Isâ, Al-Yâs, ils étaient tous au nombre des justes» (Sourate al-An`âm, 6:85).

23- Yahyâ (Jean) : Mentionné 5 fois, dont : «"O Yahyâ! Tiens le Livre avec force!" Nous lui avons donné la Sagesse, alors qu'il n'était qu'un petit enfant» (Sourate Maryam, 19:12).

24- Ismâ`îl Çâdiq al-Wa`d : Il est autre que Ismâ`îl fils d'Ibrâhîm. Allah en dit: «Mentionne Ismâ`îl dans le Livre; il était sincère en sa parole; ce fut un apôtre et un prophète» (Sourate Maryam, 19:54).

25- `Isâ (Jésus) : Mentionné 26 fois, dont : «Oui, le Messie, `Isâ, fils de Maryam, est le Prophète de Dieu, sa Parole qu'il a jetée en Maryam, en Esprit émanant de lui» (Sourate al-Nisâ', 4:171).

26- Mohammad (P) : Il est mentionné 7 fois par son nom Mohammad, une fois, par son autre nom, Ahmad. Allah en dit notamment : «Mohammad n'est qu'un Prophète; des Prophètes ont vécu avant lui» (Sourate Ale `Imrân, 3:144).

Il y a des prophètes qui sont décrits dans le Coran sans la mention de leurs noms : «N'as-tu pas considéré les Anciens du peuple d'Israël après Mousâ? Ils dirent à leur prophète: "Donne-nous un roi, nous combattons alors dans le Chemin d'Allah» (Sourate al-Baqarah, 2:246).

Ces prophètes étaient envoyés à toutes les nations à travers les différentes époques de l'histoire. En effet, Allah dit : «Oui, Nous avons envoyé un prophète à chaque communauté» (Sourate al-Nehal, 16:36).

Et Allah a préféré les prophètes et les apôtres les uns aux autres. IL dit : «Nous avons élevé certains prophètes au-dessus des autres. Il en est à qui Allah a parlé, et Allah a élevé plusieurs d'entre eux à des degrés supérieurs» (Sourate al-Baqarah, 2:253), et: «Nous avons préféré certains prophètes à d'autres et nous avons donné les psaumes à Dâwoud» (Sourate al-Isrâ', 17:55).

Les meilleurs de ces prophètes et apôtres sont au nombre de cinq, qu'on appelle "Olou-l' Azm" (Doués d'une ferme résolution) dont Allah dit : «Lorsque nous avons conclu l'alliance avec les Prophètes – et avec toi – avec Nouh, Ibrâhîm, Mousâ, `Isâ fils de Maryam, Nous avons conclu avec eux une alliance solennelle» (Sourate al-Ahzâb, 33:7), et : «Sois patient, comme ont été patients ceux des prophètes qui étaient doués d'une ferme résolution» (Sourate al-Ahqâf, 46:35). On sait que la résolution des prophètes varie des uns aux autres, elle n'est pas égale chez tous. Le verset suivant en est une indication: «Nous avons établi autrefois un pacte avec Adam, mais il l'oublia, Nous n'avons trouvé en lui aucune résolution» (Sourate Tâ-Hâ, 20:115).

Et le meilleur de tous les prophètes est le Prophète Mohammad (P). (Pour plus de détails, voir : "Behâr al-Anwâr, 11/77; "Al-Kheçâl"; "Al-Amâlî" d'al-Cheikh al-Mofid; "Kanz al-`Ommâl", pp. 32276, 32277, 32282 et "Al-Mîzân fî Tafsîr al-Qor'ân", Tom. 2; "Mîzân al-Hekmah", Tom. 7.

15. Allusion au verset coranique : «La Religion véritable aux yeux d'Allah, c'est l'Islam» (Sourate Ale `Imrân, 3:19).

La Religion la plus compatible avec la nature humaine, et qui soit en parfaite harmonie avec les aspirations naturelles de l'homme, est l'Islam, qui a été envoyé par Allah, le Seigneur de l'Univers. L'Islam n'est pas le nom exclusif de la Religion qui a été apportée par le dernier des Prophètes, le Saint Prophète de l'Islam, mais celui des autres Religions qui avaient été apportées par d'autres Prophètes, tels que Nouh (Noé), Ibrâhîm (Abraham), Mousâ (Moïse), `Isâ (Jésus). Si l'on s'en tient au Saint Coran, on ne sait pas quel avait été le nom de la Religion Divine avant l'époque du Prophète Nouh. Mais depuis son époque, toutes les Religions Divines s'appelaient "Islam". Le Saint Coran dit, en effet : «Au début les gens professaient une seule Religion, et quand ils se mirent à se quereller entre eux, Allah envoya les Prophètes pour apporter la Bonne Nouvelle et pour avertir contre le Courroux d'Allah...» (Sourate al-Baqarah, 2:213).

Donc, l'Islam est le corps de Commandements que le Seigneur des Mondes a établis en concordance avec la disposition naturelle de l'homme, en vue de guider l'humanité tout entière. Le Saint Coran dit : «La seule Religion aux yeux d'Allah est l'Islam. Les adeptes de la Bible se sont opposés les uns aux autres (à propos de la Religion), à cause de leur hostilité interne, seulement après avoir reçu la Science» (Sourate Ale `Imrân, 3:19).

C'est pourquoi l'Islam est la Religion à travers laquelle tous les Prophètes ont invité les gens à adorer Allah l'Unique, et à obéir à Ses commandements, mais malheureusement, les adeptes des différentes Religions sur la terre ne surent pas faire la différence entre le Bon Droit et l'erreur, et à cause de leur animosité ils n'acceptèrent pas la Vérité, chacun d'eux ayant un chemin individuel, ce qui favorisa la formation de différentes religions sur la terre.

Après l'époque des Prophètes passés, l'"Islam" avait disparu de la société humaine. L'"Islam" qui avait été apporté par le Prophète Mousâ s'évanouit peu à peu. D'une façon similaire, l'"Islam" qui avait été apporté, ensuite, par le Prophète `Isâ disparut après lui, de telle sorte que même son nom fût oublié. Ainsi, la Religion qui a été révélée à tous les Prophètes par les Révélations Divines, c'est l'Islam. (Voir; "Ihyâ' al-Dîn" (... suite) : ... de `Allâmah Mortadhâ al-`Askarî). La Religion qui avait été apportée par le Prophète Mousâ était l'Islam aussi, mais elle est maintenant convertie en Judaïsme, tout comme la Religion de `Isâ, qui s'appelle actuellement Christianisme. Ces noms n'ont pas été donnés par Allah, mais inventés par les adeptes qui ont apporté des innovations dans leurs Religions respectives. Le Séminaire Islamique

16. Allah dit : «Nous avons écrit dans les Psaumes, après le Rappel : "En vérité Mes serviteurs justes hériteront de la terre» (Sourate al-Anbiyâ', 21:105).

17. Comme nous l'avons vu, Allah dit dans le Coran : «Nous avons écrit dans les Psaumes, après le Rappel : "En vérité Mes serviteurs justes hériteront de la terre". Voici une communication adressée à un peuple d'adorateurs» (Sourate al-Anbiyâ', 21:105).

Selon des Hadiths concordants attribués au Saint Prophète et aux Saints Imams, Al-Mahdî, un descendant de Fâtemah, apparaîtra à la fin du Temps pour rétablir pleinement la justice et l'équité sur la terre, après qu'elle aura été pleine de d'oppression et d'injustice. Nous reviendrons sur ce sujet avec plus de développement dans le Chapitre "Notre Croyance à Al-Mahdî".

18. Voir comment l'Imam Ali a décrit le Noble Prophète dans son prône No 108, "Nahj al-Balâghah".

19. En effet Allah dit : «Nous avons fait descendre le Rappel; Nous en sommes les gardiens» (Sourate al-Hejr, 9: 15).
20. Pour mieux connaître les détails de l'état de pureté requis pour le Musulman, ou de l'état d'impureté dans lequel il est interdit d'accomplir certains actes rituels, il faut se référer aux ouvrages de jurisprudence islamique spécialisés.
21. Voir Chapitre : "Notre Croyance aux Prophètes et leurs Livres".
22. Bien au contraire, `Isâ (P) annonçait la venue du Prophète après lui. En témoigne ce verset coranique : «`Isâ, fils de Maryam, dit : "O fils d'Israël! Je suis en vérité, le Prophète d'Allah envoyé vers vous pour confirmer ce qui, de la Tora, existait avant moi; pour vous annoncer la bonne nouvelle d'un Prophète qui viendra après moi et dont le nom sera : "Ahmad". Mais lorsque celui-ci vient à eux avec des preuves incontestables, ils dirent : "Voilà une sorcellerie évidente!"» (Sourate al-Çaff, 61:6).
23. Voir: "Çahîh Moslem" 3/1471, H. 1842; "Mosnad Ahmad" 3/32; "Al-Mo`jam al-Kabîr" 8/161, H. 7617; "Sonan al-Bayhaqî" 8/144; "Al-Amâlî" d'al-Cheikh al-Mofîd, p. 33.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/fr/les-croyances-du-chiisme-shaykh-muhammad-ridha-al-muzaffar/la-prophetie>